

# COMPTE RENDU

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 DECEMBRE 2018

### **I. APPROBATION DU PROCES – VERBAL**

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

*Toutes les délibérations qui suivent ont été adoptées à l'unanimité.*

### **II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX**

#### **II.1. Locatif communal – Location du logement du n°18 de l'allée des Meuniers**

Monsieur le maire est autorisé à louer à de nouveaux locataires, à compter du 15/12 prochain, l'un des deux logements situés dans l'enceinte du groupe scolaire Marcel Luneau.

#### **II.2. Terrain synthétique – Planning de l'opération et recherche de financement**

Devant le nombre d'équipes, 14 dont les seniors en régionale 3 et des jeunes en division supérieure, il convient de rechercher un équipement solide et durable, sans négliger la qualité pour un usage en compétition. Le classement recherché de Niveau 5 (Installations minimales utilisées pour les championnats nationaux féminins, nationaux jeunes et Foot Entreprise et en compétitions régionales) est un facteur primordial pour respecter les exigences imposées à ce niveau de compétition. Les études de conception demandées à la société Sport Initiatives, en amont de la réalisation sont donc indispensables pour proposer un projet parfaitement établi.

Par ailleurs, s'agissant du respect des normes sanitaires et environnementales, la commune souhaite éviter toutes polémiques et la maîtrise d'œuvre a été sollicitée pour étudier des alternatives au remplissage à base de granulat en caoutchouc.

Ces éléments ont été abordés lors de la réunion de démarrage qui s'est déroulée le 27 novembre dernier. Cette réunion était l'occasion de redéfinir les enjeux (implantation et qualification des terrains) et des objectifs à atteindre, respect des normes, du budget et du planning.

Sur ce dernier point, la programmation proposée à l'approbation du conseil est la suivante :

- Avant-Projet Sommaire et dépôt dossier de demande de subvention en janvier 2019
- Approbation de l'Avant-Projet Détaillé en février 2019
- Consultation d'entreprises en mars 2019
- Attribution des marchés en mai 2019
- Démarrage des travaux en juin 2019
- Fin du chantier en septembre 2019

Il est par ailleurs possible d'obtenir, pour ce projet, un financement du fonds d'aide au football amateur. Un dossier de demande de subvention préalable sera déposé à cet effet auprès des instances départementales de la Fédération Française de Football (FFF).

#### **II.3. Espace annexe de l'école publique – Demande de subvention au titre des amendes de police**

Par délibération du 12 novembre 2018, le conseil municipal a approuvé l'opération de démolition / désamiantage des bâtiments préfabriqués, d'un bloc sanitaire et d'un préau situés sur l'espace annexe de l'école publique. Cette opération de démolition est notamment destinée à permettre la création d'un espace de stationnements à destination des enseignants, des employés et des visiteurs du groupe scolaire. Le parking à cet endroit évitera aux utilisateurs de traverser le groupe scolaire et permettra de disposer d'un emplacement adapté également accessible aux riverains de l'école.

Pour ces travaux, qui optimiseront la sécurité dans et aux abords du groupe scolaire, une aide sera sollicitée auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

### **III. URBANISME – VOIRIE – ENVIRONNEMENT**

#### **III.1. Lotissement « Le Bordage » – Planning de l'opération et validation de missions complémentaires**

Une première rencontre avec la maîtrise d'œuvre s'est déroulée en mairie fin novembre. L'objectif de la rencontre était de lancer concrètement l'étude du projet de lotissement en fixant les grandes orientations d'aménagement à respecter et en arrêtant un planning des différentes phases du projet.

S'agissant de la programmation, il apparaît, au regard des contraintes administratives et techniques, que le calendrier du déroulement de l'opération envisageable, à ce stade du projet, pourrait être le suivant :

- Phase Esquisse approbation en janvier suivi d'une présentation aux riverains.
- Phase Avant-projet approbation en mars 2019
- Phase Projet et dépôt du permis d'aménager en avril 2019
- Phase consultation d'entreprise en mai 2019
- Attribution du marché en juillet 2019
- Démarrage des travaux début septembre 2019
- Fin du chantier (voirie 1ère phase) décembre 2019

Par ailleurs, le conseil municipal décide de retenir la mission complémentaire « Conseil et accompagnement des porteurs de projet par l'architecte » d'un montant de 3 960 € HT ce qui porte à 36 010 € HT le montant total des honoraires de maîtrise d'œuvre.

### **III.2. Convention Rapport d'activité 2017 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement**

Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante a pris connaissance du rapport qui permet d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Ce document sera tenu à la disposition du public par voie d'affiche apposée.

S'agissant de La Séguinière, le rapport met en évidence les points suivants :

- *au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le prix de l'assainissement pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup> est 234,60 € (233,39 € au 1/1/2017 et 235,83 € au 1/1/2016),*
- *le volume d'eau traité en 2017 à La Séguinière était de 185 887 m<sup>3</sup> (- 28,7% par rapport à 2016).*

Du point de vue financier, l'état de la dette est le suivant :

- *encours total de la dette au 31 décembre 2017 : 10 442 302 € (8 402 633 € au 31/12/2016 et 9 285 103 € au 31/12/2015),*
- *montant des annuités payées au cours de l'exercice 2017 : 1 378 847 € (dont 1 069 027 € de capital et 309 817 € d'intérêts).*

La majeure partie des eaux usées de la Communauté d'Agglomération est épurée par la station d'épuration des Cinq Ponts à Cholet. Les rendements de dépollution de celle-ci sont pour 2017 :

- DCO (demande chimique en oxygène) : 96% (95% en 2016)
- DBO5 (demande biochimique en oxygène) : 99% (97% en 2016)
- MES (matières en suspension) : 99% (98% en 2016)
- Azote ammoniacale et organique (NTK) : 93% (90% en 2016)
- Phosphore total : 97% (90% en 2016)

### **III.3. Rapport d'activité 2017 sur le prix et la qualité du service public des déchets**

Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante a pris connaissance du rapport qui permet d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Ce document sera tenu à la disposition du public par voie d'affiche apposée.

Le rapport met notamment en évidence les points suivants :

- *une production globale de déchets de 54 136 tonnes (contre 43 300 t. en 2016) soit une hausse de 25%,*
- *un taux de valorisation des déchets ménagers de 70,54 % (77,87% en 2016, 80,07% en 2015 et 74,41% en 2014),*
- *un résultat cumulé du service à la fin de l'exercice de + 9 001 499 € (9 985 735 € au 31/12/2016).*

### **III.4. Rapport d'activité 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante a pris connaissance du rapport qui permet d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Ce document sera tenu à la disposition du public par voie d'affiche apposée.

Le rapport met notamment en évidence les points suivants :

- *au 1<sup>er</sup> janvier 2018, un abonné de La Séguinière consommant 120 m<sup>3</sup> payera 210,65 € ; soit une moyenne de 1,76 € le m<sup>3</sup>, en baisse de 6,27% par rapport à 2017 (1,87 € au 1/1/2017, 1,74 € au 1/1/2016 ; 1,91 € au 1/1/2015 ; 1,92€ au 1/1/2014 ; 2,04€ au 1/1/2013 ; 2,19€ au 1/1/2012),*
- *la qualité de l'eau distribuée reste très bonne avec 100% de conformité bactériologique et 100% de conformité physico-chimique,*
- *le rendement du réseau s'établit à 86,3% (85,2% en 2016, 84,1% en 2015, 84,3% en 2014, 83,1% en 2013 et 82,6% en 2012),*
- *la consommation moyenne des abonnés domestiques est de 115,14 m<sup>3</sup> par an (110 m<sup>3</sup> en 2016, 103 m<sup>3</sup> en 2015, 101 m<sup>3</sup> en 2014, 102 m<sup>3</sup> en 2013, 104 m<sup>3</sup> en 2012).*

### **III.5. Programme de rénovation du réseau d'éclairage public**

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie de Maine-et-Loire a mis en place un plan stratégique « Eclairage Public 2015 - 2020 » dans lequel s'inscrit notamment l'objectif d'éradiquer les lampes énergivores et environnementalement néfastes qui ne sont plus commercialisées depuis le 15/4/2015.

Le conseil municipal, sur les recommandations du SIEMML et afin de se conformer à la réglementation européenne qui interdit la commercialisation des lampes de type ballon fluorescent (BF) à vapeur de mercure, décide d'achever d'ici 2020 le programme de rénovation du parc d'éclairage public. Une enveloppe budgétaire de 25 000 € sera inscrite à cet effet en 2019 et en 2020.

### **III.6. Installation pour la protection de l'environnement**

Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire a prescrit, à la demande de M. le Président de la SAS BOUCARD EMBALLAGES, l'ouverture d'une consultation du public en mairie de La Séguinière, du mardi 4 décembre 2018 au mercredi 2 janvier 2019 inclus, concernant :

- *la construction d'un d'entrepôt comprenant 2 cellules, d'une superficie de 2 942 m<sup>2</sup> et de 3 000 m<sup>2</sup>, pour le stockage d'emballages cartons et d'emballages plastiques,*
- *la construction d'un espace bureaux et locaux sociaux.*

## **IV. ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES**

### **IV.1. Institution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement**

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale. Ce régime qui se compose **d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise et d'un complément indemnitaire annuel facultatif tenant compte de l'engagement professionnel et la manière de servir** sera mis en place à compter du 01/01/2019.

### **IV.2. Contrat d'assurances – Attribution du marché 2019/2022**

La commune a décidé de se faire assister par le cabinet DELTA CONSULTANT pour renégocier ses contrats d'assurance. La consultation, sous la forme d'une procédure adaptée, a porté sur les différents contrats d'assurances des biens, il a été décidé de retenir pour un montant total annuel de 10 364 € TTC (15 199 € en 2018) les sociétés suivantes :

- **lot n° 1 « dommages aux biens et risques annexes » : MAIF**
- **lot n° 2 : « responsabilité civile et risques annexes » : GROUPAMA**
- **lot n° 3 : « protection juridique de la commune et risques annexes » : SMACL**
- **lot n° 4 : « véhicule à moteur et risques annexes » GROUPAMA**

### **IV.3. Location – maintenance d'un photocopieur pour les services municipaux**

La réalisation du bulletin en « régie » avec notre propre matériel demeure la solution la plus économique et offre également l'avantage de pouvoir éditer sans contraintes de délais, liées aux différents intermédiaires, le bulletin municipal. Une consultation a, en conséquence, été lancée selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics en vue du renouvellement de la location d'un photocopieur et sa maintenance pour une durée de 5 ans. L'offre de la société SBS est retenue pour un loyer annuel de 6 300 € HT.

### **IV.4. Tarif 2019 – Loyer des locaux communaux**

L'évolution est contractuellement fixée en fonction de l'indice de référence des loyers. La hausse des 11 loyers sera prise en compte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **IV.5. Tarifs 2019 – Location des salles municipales**

A l'unanimité, le conseil décide d'appliquer une hausse d'environ 2% au prix de locations des salles municipales. Les tarifs sont consultables sur le site internet : [www.mairie-laseguiniere.fr](http://www.mairie-laseguiniere.fr)

### **IV.6. Tarif 2019 – Divers**

Par ailleurs, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de reconduire les tarifs pour d'autres services publics payants : bibliothèque, occupation du domaine public, services funéraires, capture et gardiennage des chats et chiens errants, photocopies,

### **IV.7. Remplacement des ouvrages non restitués par les emprunteurs à la bibliothèque**

En cas de détérioration grave ou de perte d'un document, l'emprunteur devra assurer son remplacement par un document neuf identique (même titre, même auteur, même édition), ou si le titre n'existe plus, par le remboursement de celui-ci à son coût réel (la facture d'acquisition fera office de justificatif de demande de remboursement).

#### IV.8. Indemnité du trésorier

Dans le cadre de ses compétences, le comptable du Trésor est amené, si la collectivité le souhaite, à fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, en contrepartie desquelles il lui est versé une indemnité dite de conseil. L'indemnité représente 75% du montant maximum.

#### V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

##### V.1. Guy BARRÉ « Finances – Administration Générale » :

Informe qu'en ce qui concerne le projet de lotissement « Le Bordage » une réunion est prévue début janvier, pour examiner la proposition d'avant-projet travaillée par le maître d'œuvre.

Le projet de SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est en cours de finalisation pour un arrêt du dossier durant le 1er trimestre 2019. Les enveloppes urbaines, pièces attendues dans un SCoT pour répondre aux obligations législatives, seront jointes au dossier. Le potentiel de constructions en enveloppe urbaine à La Séguinière est au maximum de 57 logements.

##### V.2. Yolaine BOSSARD « Environnement – Cadre de vie » :

Revient sur des événements intéressant le développement durable.

L'un s'est passé en novembre, la plantation d'arbres. Les plantations ont été réalisées le mardi 27/11 par les CM1 et CM2 des deux écoles bien conseillés par un représentant de Mission Bocage (association de défense de l'environnement des Mauges et du Choletais). Les agents des services techniques avaient préalablement préparé le terrain pour faciliter le travail des enfants. Des sujets d'essences variées et notamment des arbres fruitiers ont ainsi été plantés en bas du chemin des pêcheurs et à proximité de la Moine. Il restera à installer, d'ici l'été prochain, des tables de pique-nique pour offrir un nouvel espace de détente au bord de la rivière.

L'autre aura lieu le 31 mars, un « Bike and Run de l'environnement ». La commune sera partenaire de la matinée de sport à Vélo et en Course à pied proposée par une nouvelle société installée à La Séguinière « Domicil'Form ». L'objectif est de collecter des déchets de l'environnement. Il n'est pas question de compétition dans ce projet mais de sensibiliser les habitants au respect de la nature.

Elle montre quelques photos prises lors du déplacement de membres de l'association « Amitié Sandogo – La Séguinière » organisé au Burkina-Faso du 25/11 au 5/12. Au cours de ce voyage ont été remis les dessins des écoliers de La Séguinière à ceux de Sandogo. Les bénévoles de l'association ont pu également constater l'état d'avancement ou la réalisation de projets en partie financés par les actions qu'ils mènent pour collecter des fonds.

Le planning du marché pour les semaines à venir est le suivant :

Dates / Commerces	1	2	3	4	5	6	7	8	9
12/12	X	X		X		X	X		X
19/12	X	X				X	X	X	
26/12	X	X		X					X
02/01	X	X	X						
09/01	X	X		X	X		X		X
16/01	X	X	X				X	X	
23/01	X	X		X	X				X
30/01	X	X	X				X		

*Légumes (1), Poissons (2), Miel (3), Pommes (4), Produits du terroir (5), Amitié Sandogo (6), Rempaillage de chaises (7), Vêtements pour aînés (8), Vêtements grande taille (9).*

##### V.3. Serge GUINAUDEAU « Urbanisme – Travaux »

La commission urbanisme s'est réunie le 28 novembre dernier. Outre certaines des questions inscrites à l'ordre du jour du conseil municipal de la présente séance, les élus ont examiné les sujets suivants :

- Le choix de conteneurs a été fait pour stocker le matériel aujourd'hui entreposé dans les préfabriqués de l'espace annexe de l'école publique. Les bâtiments vétustes seront comme prévu, démolis après désamiantage.
- Les travaux d'extension et de rénovation de la salle de l'Arceau se poursuivent. Le conseil municipal a pu se rendre compte de l'avancement du chantier lors de la visite organisée le samedi 8/12. L'architecte a fait des propositions d'aménagement du mur de soutènement construit le long de la rue du Paradis. Un chiffrage de différents projets permettra d'affiner le choix futur.

- L'aménagement du cimetière se poursuit avec les plantations. La commission a notamment validé l'installation d'un rosier grimpant, à gauche du panneau d'affichage, pour habiller l'intérieur du mur d'enceinte.
- Les maquettes des panneaux d'information sur la réglementation (bruits, feux, animaux, circulation...) prévus au Moulin de la Cour et à l'aire de Camping-cars a fait l'objet de quelques adaptations. Le projet sera remis à une société spécialisée dans la conception et la fabrication de ce mobilier urbain.
- Des potelets seront posés à chaque extrémité de la place des forgerons pour éviter les stationnements de véhicules au droit des passages piétons. L'incivisme de certains conducteurs, ne pouvant se régler par la communication et la pédagogie, la collectivité est obligée, pour sécuriser le trajet des enfants, de physiquement dissuader les contrevenants de s'arrêter à ces endroits.
- Devant l'école privée les trottoirs seront également sécurisés, avec des potelets, à la demande des enseignantes, pour les mêmes raisons.

#### **V.4. Marie-Odile EDOUARD « Social – Scolaire » :**

Informe que la convention PEDT a été transmise à la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). Le plan mercredi devrait donc prochainement être agréé par les services de l'Etat et de la CAF. Elle rappelle que ces deux dispositifs permettent de bénéficier de plus souplesse dans l'encadrement (1 pour 18 au lieu de 1 pour 14 / 1 pour 14 au lieu de 1 pour 12) et d'un doublement de l'aide « Périscolaire » versée par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Centre Social Intercommunal ouvre un groupe de paroles à destination des Parents Solos. Les premières rencontres auront lieu en janvier 2019. A noter qu'un groupe de paroles est actuellement actif et intéresse plusieurs parents de La Séguinière sur le thème de la précocité chez les enfants.

Mme EDOUARD assistait au bilan de l'action portée par le CCAS dans le cadre de la Conférence des Financeurs. Il est intéressant de constater toute la dynamique, à l'échelle du Département, de ses actions qui répondent parfaitement aux nouvelles attentes des retraités.

#### **V.5. Philippe BOUCHET « Communication – Evènementiel » :**

Informe des travaux et réunions auxquels il a contribué au cours de ces dernières semaines :

- 15/11/2018 : Inauguration du magasin Lunestore avenue de Nantes.
- 04/12/2018 : Assemblée Générale de l'association Pétanque Loisir à la salle Colette Besson.
- 08/12/2018 : Visite du chantier de rénovation de la salle de l'Arceau.
- 08 et 09/12/2018 : 31ème Téléthon à la Séguinière à la salle des fêtes.

#### **V.6. Agnès BRUCHE « Culture – Sport – Loisir » :**

La projection du film "Au revoir la haut" a eu lieu le mardi 20/1

1. Une trentaine de personnes ont assisté à la séance, peu de monde, ce qui prouve que donner la priorité aux séances enfant est un bon choix.

Une nouvelle réunion s'est déroulée pour l'organisation du mois culturel sur l'Europe dans le cadre de la saison culturelle. Pour info, Mme BRUCHE précise que quand on parle d'Europe on fait référence pour cette thématique au continent Européen et non pas à l'Union Européenne. Suite à cette dernière réunion, les idées et projets se sont mis en place, la période s'étale du 11 au 22 février pour le CSI et jusqu'au 17 mars, date de clôture avec la Saint Patrick, pour tous les autres acteurs. Au programme : goûter, repas, jeux, contes et plus encore...

Lors du dernier Conseil d'Administration du CSI il a été fait le point sur la coopérative jeunesse de services qui demande des investissements pour pouvoir commencer ; il a donc été décidé de demander à chaque commune si une subvention exceptionnelle pouvait être accordée...

Les prochains spectacles sont les séances cinéma de Noël à 17h et à 20h le 27 décembre. Ainsi que les spectacles "Allez les filles " le 21 décembre et "Ben Rose" les 12 et 13 janvier.

## **VI. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES**

### **VI.1. Décisions prises par application d'une délégation du conseil municipal**

Monsieur le maire précise que selon l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte des décisions prises en application d'une délégation du conseil municipal lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante. Il informe à ce sujet les conseillers municipaux, qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune à l'occasion de trois ventes d'immeubles situés : rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, avenue de Berlin, avenue du Général de Gaulle.

### **VI.2. Fermeture de la mairie pendant les fêtes**

Le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé les lundis 24 et 31 décembre prochains.

### **VI.3. Conseil municipal**

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi 14 janvier 2019 à 20h30.